

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 28 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 22 AVRIL 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Michel BREAN - Mmes Laure FAUDEMÉR - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES

POUVOIRS :

- M. Michel BREAN donne pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CAGD : ATTRIBUTION DE COMPENSATION - TRANSFERT DE LA VOIRIE DE DAX ET CONSTITUTION DE SERVICES COMMUNS (DIRECTION GENERALE DES SERVICES ET POLE JURIDIQUE D'AGGLOMERATION)

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, par délibérations du 16 décembre 2015, a décidé de modifier l'intérêt communautaire en matière de voirie, afin de permettre le transfert complet de la voirie de la Ville de Dax et de se doter de deux nouveaux services communs à savoir la Direction Générale des Services et le service Affaires Juridiques et Commande Publique.

Ces décisions ont eu pour conséquence :

- le transfert au Grand Dax de 32 agents des Services Techniques de la Ville de Dax (voirie-propreté) ainsi que des moyens financiers et matériels nécessaires à l'exercice de leur mission.
- le transfert au Grand Dax de 8 agents de la Ville de Dax (DGS-service juridique-marchés publics) et des charges de fonctionnement associées.

Suite au rapport de la CLECT réunie le 17 mars 2016, le Conseil Communautaire a fixé le montant de l'attribution de compensation de la Ville de Dax à compter de l'exercice 2016 par délibération en date du 30 mars 2016.

Conformément au Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C, les montants retenus sur l'attribution de compensation de la commune de Dax sont les suivants :

- au titre du transfert de la voirie : 1 258 762,81 € en 2016 pour atteindre 2 319 846,44 € en 2030,

- au titre des services communs Direction Générale des Services et le service Affaires Juridiques et Commande Publique : 385 090,16 €.

L'évaluation des charges transférées aboutit ainsi à une attribution de compensation qui s'élève, pour la commune de Dax, au titre de 2016, à 5 574 881,90 €. Le montant de l'attribution pour les exercices suivants est indiqué dans le tableau joint en annexe.

Conformément à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'accord de la commune par délibération concordante est nécessaire.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

PREND ACTE du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) chargée d'évaluer les transferts de charges, annexé à la présente,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation des communes membres à compter de 2016 suivant la délibération du 30 mars 2016 de la Communauté d'Agglomération du Grand-Dax annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160428-8-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 29 Avril 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».